

**PROVINCE DE QUÉBEC  
M.R.C. BROME-MISSISQUOI  
VILLE DE SUTTON**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL  
MUNICIPAL DE LA VILLE DE SUTTON**

**DATE** : Lundi, le 5 décembre 2011

**HEURE** : 19 h 30

**LIEU** : Hôtel de ville

Séance à laquelle sont présents Messieurs les conseillers Laval Perreault, Charles Weldon, Louis Dandenault, Jules Piette et Sébastien Landry.

Mme la conseillère Dominique Parent est absente.

Le tout formant quorum et siégeant sous la présence de Monsieur Pierre Pelland, maire.

Me Pierre Ménard, directeur général, et Me Jean-François D'Amour, notaire, greffier, sont présents à la séance.

Il y avait 22 personnes dans l'assistance.

**2011-12-539**

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Sur la proposition de Laval Perreault  
Appuyé par Sébastien Landry  
IL EST RÉSOLU :

**QUE** la séance soit déclarée ouverte à 19h30.

**Adoptée à l'unanimité**

**2011-12-540**

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Les membres du conseil examinent l'ordre du jour de la présente séance.

Après délibérations,

Sur la proposition de Louis Dandenault  
Appuyé par Laval Perreault  
IL EST RÉSOLU :

**D'ADOPTER** l'ordre du jour suivant, tel que modifié, le varia demeurant ouvert :

**ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX :**

- 3.1 Séance ordinaire du 7 novembre 2011
- 3.2 Séance extraordinaire du 21 novembre 2011

#### **4. PÉRIODE DE QUESTIONS**

- 4.1 Réponses aux questions des séances précédentes
- 4.2 Dossiers d'intérêt public - évolution
- 4.3 Questions

#### **5. GESTION FINANCIÈRE**

- Reporté**
- 5.1 Virements de crédits budgétaires
  - 5.2 Examen et approbation des comptes à payer du 1<sup>er</sup> novembre 2011 au 30 novembre 2011
  - 5.3 Dépôt du rapport des paiements effectués, y incluant le bordereau des paies, conformément à l'article 7 du règlement no 194 tel qu'amendé par le règlement no 199, et ce pour la période du 1<sup>er</sup> novembre au 30 novembre 2011
  - 5.4 Dépôt du rapport des dépenses autorisées conformément à l'article 9.6 du règlement no 194 tel qu'amendé par le règlement no 199, et ce pour la période du 1<sup>er</sup> novembre au 30 novembre 2011

#### **6. URBANISME**

- 6.1 DÉPÔT DES RAPPORTS MENSUELS DU FONCTIONNAIRE DÉSIGNÉ POUR LES FINS D'APPLICATION DES INSTRUMENTS D'URBANISME :
  - 6.1.1 Rapport comparatif mensuel, mois de novembre 2011, permis de construction/ rénovation/ réparation/ transformation, abattage d'arbres, captage des eaux souterraines
  - 6.1.2 Rapport comparatif mensuel - permis généraux et permis de lotissement
- 6.2 ACCEPTATION DU DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME : séance du 16 novembre 2011
- 6.3 RECOMMANDATIONS DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME :
  - 6.3.1 Demande de *DM2011-013* : 174, rue Maple (diminution de la marge arrière du bâtiment principal)
  - 6.3.2 Retour de demande de *DM2011-016* : lots P-545, P-549 et 547-3, chemin Darrah (diminution de la superficie minimale d'un lot projeté)

- 6.3.3 Demande de *DM2011-020* : 52, rue Maple (augmentation de la hauteur d'une clôture)
- 6.3.4 Demande de *DM2011-021* : 609, chemin Scenic (augmentation de la marge avant maximale)
- 6.3.5 Demande de *PIIA2011-047* : 11, rue Western (rénovations extérieures)
- 6.3.6 Demande de *PIIA2011-048* : 27, rue Principale Sud (affichage)
- 6.3.7 Retiré
- 6.3.8 Retour demande de *UC2011-004* : lots P-545, P-549 et 547-3, chemin Darrah (nouvelle rue à l'extérieur des périmètres urbains et création de 5 nouveaux lots)
- 6.3.9 Retour demande de *UC2011-005* : lot 547-2 (nouvelle rue à l'extérieur du périmètre urbain et création de 2 nouveaux lots)
- 6.4 10% pour fins de parcs : lots 1591, P-1010-26, P-1671, P-1672, P-1673 (rue Pleasant)
- 6.5 10% pour fins de parcs : lots 547-3, P-545, P-549 chemin Darrah

## **7. TRAVAUX PUBLICS**

- 7.1 Achats de conteneurs à ordures et recyclage pour les commerçants
  - 7.2.0 Dépôt de la liste des embauches de surnuméraires
- Reporté** 7.2 Embauche d'un mécanicien à plein temps
- 7.3 Laboratoire d'analyses - soumission 11Env-343a-Ad- : contrôle de l'eau potable, de baignade, de surface et l'eau brute

## **8. ADMINISTRATION GÉNÉRALE - AUTRES:**

- 8.1 Maison des Jeunes – soutien financier 2011
- 8.2 Service de sécurité incendie Sutton : embauche d'un pompier, M. Marco Monette
- 8.3 Adoption du Règlement numéro 208 intitulé « Règlement décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires et déléguant certains pouvoirs du conseil »
- 8.4 Avis de motion – Règlement no 209 intitulé « Règlement de délégation de pouvoirs en matière d'adjudication de contrats relatifs à la fourniture de services professionnels
- 8.5 Calendrier des séances ordinaires du Conseil municipal pour l'année 2012

- 8.6 Dépôt des intérêts pécuniaires des membres du conseil : Louis Dandenault, Sébastien Landry et Charles Weldon
- 8.7 Renouvellement des assurances générales pour la période du 31 décembre 2011 au 31 décembre 2012
- 8.8 Mandat au Groupe de Réflexion et d'Action sur le paysage et le patrimoine (GRAPP) pour la phase 2 du projet d'implantation des stratégies de compostage
- 8.9 Ajustement salaires de certains employés :
  - 8.9.1 Salaire du greffier
  - 8.9.2 Salaire de la conseillère en urbanisme
- 8.10 Sollicitation financière – Fondation éducative Jean-Jacques Bertrand

## **9. DIVERS**

- 9.1 Dépôt attestation de participation à la formation sur l'éthique et la déontologie en matière municipale : Monsieur le maire Pierre Pelland et Messieurs les conseillers Laval Perreault, Louis Dandenault et Jules Piette
- 9.2 Nouveau tracé de la Route des vins de Brome-Missisquoi
- 9.3 Appui à la recommandation du conseil de la MRC Brome-Missisquoi dans le cadre de son appel de propositions pour le programme Communautés rurales branchées
- 9.4 Nomination au sein de la Commission de la politique familiale et aînée

## **10. CORRESPONDANCE**

## **11. VARIA**

- 11.1 Achat de tables - remboursement

**Ajout** 11.2 Annulation de location de site et fréquence

## **12. PÉRIODE DE QUESTIONS**

## **13. LEVÉE DE LA SÉANCE**

**Adoptée à l'unanimité**

présente séance, le greffier est dispensé d'en faire lecture, le tout en conformité avec la Loi ;

Sur la proposition de Laval Perreault  
Appuyé par Charles Weldon  
IL EST RÉSOLU :

**D'ADOPTER** le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 novembre 2011 tel que rédigé.

**Adoptée à l'unanimité**

2011-12-542

**EXAMEN ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 21 NOVEMBRE 2011**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil ont reçu une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du 21 novembre 2011 au moins 24 heures avant la présente séance, le greffier est dispensé d'en faire lecture, le tout en conformité avec la Loi ;

Sur la proposition de Jules Piette  
Appuyé par Laval Perreault  
IL EST RÉSOLU :

**D'ADOPTER** le procès-verbal de la séance extraordinaire du 21 novembre 2011 tel que rédigé.

**Adoptée à l'unanimité**

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Mme Heppel dépose aux membres du conseil un document intitulé « Sutton, zone refuge pour élektro sensibles ».

**VIREMENTS DE CRÉDITS BUDGÉTAIRES**

Cet item est reporté à une séance subséquente du Conseil.

2011-12-543

**EXAMEN ET APPROBATION DES COMPTES À PAYER DU 1<sup>ER</sup> NOVEMBRE AU 30 NOVEMBRE 2011**

Les membres du Conseil examinent la liste des comptes à payer datée du 29 novembre 2011 et dont le total s'élève à 319 082,74 \$ ;

Sur la proposition de Laval Perreault  
Appuyé par Sébastien Landry  
IL EST RÉSOLU :

**D'APPROUVER** le paiement des factures énumérées dans la liste des comptes à payer datée du 29 novembre 2011 et dont le total s'élève à 319 082,74 \$.

**Adoptée à l'unanimité**

**DÉPÔT DU RAPPORT DES PAIEMENTS EFFECTUÉS, Y INCLUANT LE BORDEREAU DES PAIES, CONFORMÉMENT AUX DISPOSITIONS DE L'ARTICLE 7 DU RÈGLEMENT NO 194 TEL QU'AMENDÉ PAR LE RÈGLEMENT NO 199, ET CE, POUR LA PÉRIODE DU 1<sup>ER</sup> NOVEMBRE AU 30 NOVEMBRE 2011**

Les membres du Conseil prennent connaissance du rapport des paiements effectués, y incluant le bordereau des paies, conformément aux dispositions de l'article 7 du règlement no 194 tel qu'amendé par le règlement no 199, et ce, pour la période du 1<sup>er</sup> novembre au 30 novembre 2011.

**DÉPÔT DU RAPPORT DES DÉPENSES AUTORISÉES CONFORMÉMENT AUX DISPOSITIONS DE L'ARTICLE 9.6 DU RÈGLEMENT NO 194 TEL QU'AMENDÉ PAR LE RÈGLEMENT NO 199, ET CE, POUR LA PÉRIODE DU 1<sup>ER</sup> NOVEMBRE AU 30 NOVEMBRE 2011**

Les membres du Conseil prennent connaissance du rapport des dépenses autorisées, conformément aux dispositions de l'article 9.6 du règlement no 194 tel qu'amendé par le règlement no 199, et ce, pour la période du 1<sup>er</sup> novembre au 30 novembre 2011.

**DÉPÔT DU RAPPORT COMPARATIF MENSUEL, MOIS DE NOVEMBRE 2011 : PERMIS DE CONSTRUCTION / RÉNOVATION / RÉPARATION / TRANSFORMATION, D'ABATTAGE D'ARBRES ET DE CAPTAGE DES EAUX SOUTERRAINES**

Les membres du conseil prennent connaissance du rapport comparatif mensuel du mois de novembre 2011 des permis de construction / rénovation / réparation / transformation, d'abattage d'arbres et de captage des eaux souterraines, soumis par Mme Julie Nguyen, conseillère en urbanisme.

**DÉPÔT DU RAPPORT COMPARATIF MENSUEL – PERMIS GÉNÉRAUX ET PERMIS DE LOTISSEMENT**

Les membres du conseil prennent connaissance du rapport comparatif mensuel des permis généraux et des permis de lotissement, du mois de novembre 2011, soumis par Mme Julie Nguyen, conseillère en urbanisme.

2011-12-544

**ACCEPTATION DU DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME : SÉANCE ORDINAIRE DU 16 NOVEMBRE 2011**

Les membres du conseil prennent connaissance du procès-verbal du Comité consultatif de la séance ordinaire du 16 novembre 2011 ;

Sur la proposition de Charles Weldon  
Appuyé par Sébastien Landry  
IL EST RÉSOLU :

**D'ACCEPTER** le dépôt du procès-verbal de la séance ordinaire du 16 novembre 2011 du Comité consultatif d'urbanisme.

**Adoptée à l'unanimité**

2011-12-545

**DEMANDE DE DM2011-013 : 174, RUE MAPLE (DIMINUTION DE LA MARGE ARRIÈRE DU BÂTIMENT PRINCIPAL)**

**CONSIDÉRANT QU'**une demande ait été faite par Mme Nicole Petit et M. Pierre Boivin, pour la diminution de la marge arrière du bâtiment principal pour le 174, rue Maple, zone H-36;

**CONSIDÉRANT QUE** la demande vise à régulariser une situation dérogatoire existante, soit la marge avant d'un bâtiment principal;

**CONSIDÉRANT QUE** le certificat de localisation réalisé par M. Claude Migué, arpenteur-géomètre et daté du 3 juin 2011, minute 14495 montre une implantation du bâtiment non-conforme quant à la marge arrière de 8,12 m;

**CONSIDÉRANT QU'**un permis de construction pour le bâtiment principal ait été émis le 16 septembre 2010;

**CONSIDÉRANT QUE** le *Règlement de zonage 115-2* prescrit une marge arrière minimale de 10 m;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme (no 11-07-98) à l'effet de refuser la demande de DM2011-013 tout en recommandant que le requérant achète au propriétaire voisin une superficie de terrain d'une profondeur de 1,88 m;

**CONSIDÉRANT** le refus du propriétaire voisin de vendre au demandeur la dite bande de terrain;

**CONSIDÉRANT QUE** l'application du règlement cause un préjudice au demandeur;

**CONSIDÉRANT QUE** le fait d'octroyer la dérogation mineure ne portera pas atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, dans leurs droits de propriété;

**CONSIDÉRANT QUE** le Comité consultatif d'urbanisme juge que la demande de dérogation soit considérée comme mineure et ce, en lien avec l'usage existant;

Sur la proposition de Louis Dandenault

Appuyé par Jules Piette

IL EST RÉSOLU :

**D'ACCEPTER** la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme (no 11-07-98) **et d'approuver** la demande de DM2011-013, faite par Mme Nicole Petit et M. Pierre Boivin, pour la diminution de la marge arrière du bâtiment principal pour le 174, rue Maple, zone H-36, et ce, tel que montré sur le certificat de localisation réalisé par M. Claude Migué, arpenteur-géomètre en date du 3 juin 2011, minute 14495.

**Adoptée à l'unanimité**

2011-12-546

**DEMANDE DE DM2011-016 : LOTS P-545, P-549 ET 547-3, CHEMIN DARRAH (DIMINUTION DE LA SUPERFICIE MINIMALE D'UN LOT PROJETÉ)**

**CONSIDÉRANT QU'**il s'agisse d'un retour de demande DM2011-016 faite par M. Gilles Ouimette pour la diminution de la superficie minimale d'un lot projeté sur les lots P-545, P-549 et 547-3, chemin Darrah, zone RUR-05;

**CONSIDÉRANT** le plan projet de lotissement de M. Robert Fournier, arpenteur-géomètre, en date du 9 novembre 2011, minute 2104;

**CONSIDÉRANT QUE** la demande vise la subdivision des lots P-545, P-549 et 547-3, chemin Darrah en 5 lots distincts;

**CONSIDÉRANT QUE** l'opération cadastrale projetée entraîne la création de 5 lots distincts, dont un qui soit dérogatoire et ce, quant à sa superficie;

**CONSIDÉRANT QUE** la superficie du lot projeté dérogatoire soit de 19 613,5 m<sup>2</sup>;

**CONSIDÉRANT QUE** le *Règlement de zonage 115-2* prescrive une superficie minimale de 20 000 m<sup>2</sup> comme norme minimale de lotissement pour un bâtiment unifamilial;

**CONSIDÉRANT QU'**une visite terrain ait été effectuée par les membres du Comité Consultatif d'urbanisme;

**CONSIDÉRANT QUE** l'application du règlement cause un préjudice majeur au demandeur;

**CONSIDÉRANT QUE** le fait d'octroyer la dérogation mineure ne portera pas atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, dans leurs droits de propriété;

**CONSIDÉRANT QUE** le Comité consultatif d'urbanisme juge que la demande de dérogation soit considérée comme mineure et ce, en lien avec l'usage existant;

Sur la proposition de Charles Weldon

Appuyé par Sébastien Landry

IL EST RÉSOLU :

**D'ACCEPTER** la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme (11-11-158) et **d'approuver** la demande DM2011-016 faite par M. Gilles Ouimette pour la diminution de la superficie minimale d'un lot projeté sur les lots P-545, P-549 et 547-3, chemin Darrah, zone RUR-05 et ce, tel que soumis.

**Adoptée à l'unanimité**

2011-12-547

**DEMANDE DE DM2011-020 : 52, RUE MAPLE (AUGMENTATION DE LA HAUTEUR D'UNE CLÔTURE)**

**CONSIDÉRANT QU'**une demande DM2011-020 ait été faite par Mme Julie Laroque et M. Stéphane Gauthier pour l'augmentation de la hauteur d'une clôture au 52, rue Maple, zone H-06;

**CONSIDÉRANT QUE** la demande vise à installer une clôture d'une hauteur de 6' (1,8 m) sur une portion du terrain qui comprend l'entrée de la porte-patio et la porte du sous-sol;

**CONSIDÉRANT QUE** l'installation de cette clôture ait été recommandée par le CSSS de la Pommeraie pour des raisons de sécurité due au fait qu'un des occupants du 52, rue Maple soit un enfant atteint de trisomie 21;

**CONSIDÉRANT QUE** la hauteur de la clôture projetée de 6' (1,8 m) soit conforme aux normes de la Société d'habitation du Québec dans le cadre du *Programme subventionné d'adaptation de domicile*;

**CONSIDÉRANT QUE** la clôture projetée soit en grillage de couleur *noire*;

**CONSIDÉRANT QUE** les dispositions du *Règlement de zonage 115-2* prescrivent une hauteur maximale de 1,25 mètre pour les clôtures situées en cour avant;

**CONSIDÉRANT QUE** l'application du règlement cause un préjudice majeur au demandeur;

**CONSIDÉRANT QUE** le fait d'octroyer la dérogation mineure ne portera pas atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, dans leurs droits de propriété;

**CONSIDÉRANT QUE** le Comité consultatif d'urbanisme juge que la demande de dérogation soit considérée comme mineure et ce, en lien avec l'usage existant;

Sur la proposition de Laval Perreault  
Appuyé par Charles Weldon  
IL EST RÉSOLU :

**D'ACCEPTER** la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme (11-11-160) et **d'approuver** la demande DM2011-020 faite par Mme Julie Laroque et M. Stéphane Gauthier pour l'augmentation de la hauteur d'une clôture au 52, rue Maple, zone H-06 et ce, tel que soumis.

**Adoptée à l'unanimité**

2011-12-548

**DEMANDE DE DM2011-021 : 609, CHEMIN SCENIC (AUGMENTATION DE LA MARGE AVANT MAXIMALE)**

**CONSIDÉRANT QU'**une demande DM2011-021 ait été faite par M. Daniel Laplante pour l'implantation projetée d'un bâtiment principal et d'un bâtiment accessoire au 609, chemin Scenic, zone A-11;

**CONSIDÉRANT QUE** la demande vise l'implantation d'un bâtiment principal projeté à 158 m de la marge avant de même que l'implantation d'un bâtiment secondaire à 137,07 m tel que montré au plan projet d'implantation de M. Frédéric Belleville, arpenteur-géomètre, en date du 31 octobre 2011, minute 609;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité ait donné par le passé, un avis favorable au projet et ce, en vertu de la réglementation en vigueur au moment de la demande d'information;

**CONSIDÉRANT QUE** le demandeur ait entrepris des démarches concrètes et tangibles, suite à l'avis de la municipalité, dans le but de réaliser ce projet;

**CONSIDÉRANT QUE** l'application du règlement cause un préjudice majeur au demandeur;

**CONSIDÉRANT QUE** le fait d'octroyer la dérogation mineure ne portera pas atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, dans leurs droits de propriété;

**CONSIDÉRANT QUE** le Comité consultatif d'urbanisme juge que la demande de dérogation soit considérée comme mineure et ce, en lien avec l'usage existant;

Sur la proposition de Laval Perreault  
Appuyé par Charles Weldon  
IL EST RÉSOLU :

**D'ACCEPTER** la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme (11-11-161) et **d'approuver** la demande DM2011-021 faite par M. Daniel Laplante pour l'implantation projetée d'un bâtiment principal et d'un bâtiment accessoire au 609, chemin Scenic, zone A-11 et ce, tel que soumis.

**Adoptée à l'unanimité**

**2011-12-549**

**DEMANDE DE PIIA2011-047 : 11, RUE WESTERN (RÉNOVATIONS EXTÉRIEURES)**

**CONSIDÉRANT QU'**une demande PIIA2011-047 ait été faite par Mme Michèle Normandin pour des rénovations extérieures au 11, rue Western, zone H-21;

**CONSIDÉRANT QUE** la demande vise à remplacer le revêtement actuel de toiture de bardeau d'asphalte de couleur *grise* par du bardeau d'asphalte de couleur *noire*;

**CONSIDÉRANT QUE** la propriété soit située dans la zone H-21 (*Règlement no 115-2*) et assujettie au *Règlement numéro 73* portant sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) de la Ville de Sutton;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du Comité consultatif d'urbanisme jugent que les travaux proposés rencontrent les critères et objectifs du *Règlement numéro 73* portant sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) de la Ville de Sutton;

Sur la proposition de Laval Perreault  
Appuyé par Charles Weldon  
IL EST RÉSOLU :

**D'ACCEPTER** la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme (11-11-162) et **d'approuver** la demande PIIA2011-047 faite par Mme Michèle Normandin pour des rénovations extérieures au 11, rue Western, zone H-21 et ce, tel que soumis.

**Adoptée à l'unanimité**

**2011-12-550**

**DEMANDE DE PIIA2011-048 : 27, RUE PRINCIPALE SUD (AFFICHAGE)**

**CONSIDÉRANT QU'**une demande PIIA2011-048 ait été faite par Mme Élisabeth Labbé pour l'installation d'une enseigne au 27, rue Principale Sud, zone C-04;

**CONSIDÉRANT QUE** la demande vise l'installation d'une enseigne isolée du bâtiment principal sur une base pleine;

**CONSIDÉRANT QUE** l'enseigne sera de forme rectangulaire;

**CONSIDÉRANT QUE** l'enseigne aura une hauteur de 3 m (9') et une largeur de 0,66 m (2');

**CONSIDÉRANT QUE** la superficie totale de l'enseigne soit de 2 m<sup>2</sup> (22' <sup>2</sup>);

**CONSIDÉRANT QUE** l'enseigne sera en bois traité de couleur foncée;

**CONSIDÉRANT QUE** les couleurs du lettrage et du logo soient celles montrées sur le plan fourni par le requérant;

**CONSIDÉRANT QUE** l'éclairage prévu soit de type col de cygne à réflexion vers le bas avec deux dispositifs d'éclairage fixés au haut de l'enseigne;

**CONSIDÉRANT QUE** la propriété soit située dans la zone C-04 (*Règlement no 115-2*) et assujettie au *Règlement numéro 73* portant sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) de la Ville de Sutton;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du Comité consultatif d'urbanisme jugent que les travaux proposés rencontrent les critères et objectifs du *Règlement numéro 73* portant sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) de la Ville de Sutton;

Sur la proposition de Charles Weldon

Appuyé par Jules Piette

IL EST RÉSOLU :

**D'ACCEPTER** la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme (11-11-163) et **d'approuver** la demande PIIA2011-048 faite par Mme Élisabeth Labbé pour l'installation d'une enseigne au 27, rue Principale Sud, zone C-04 et ce, tel que soumis.

**Adoptée à l'unanimité**

2011-12-551

**RETOUR DE DEMANDE DE UC2011-004 : LOTS P-545, P-549 ET 547-3, CHEMIN DARRAH (NOUVELLE RUE À L'EXTÉRIEUR DES PÉRIMÈTRES URBAINS ET CRÉATION DE 5 NOUVEAUX LOTS)**

**CONSIDÉRANT QU'**il s'agisse d'un retour de demande UC2011-004 faite par M. Gilles Ouimette pour l'ouverture d'une nouvelle rue et la création de 5 nouveaux lots sur les lots P-545, P-549 et 547-3, chemin Darrah, zone RUR-05;

**CONSIDÉRANT QUE** la rue projetée ait une longueur de 184 mètres et une emprise de 12 mètres;

**CONSIDÉRANT QUE** la rue projetée s'étende vers l'est, à partir de la rue portant le numéro de lot 545-8, laquelle est accessible par le chemin Darrah;

**CONSIDÉRANT QUE** le tracé de la rue ne traverse pas de zone de pente de 20% et plus;

**CONSIDÉRANT QUE** la pente projetée de la rue proposée soit de 12%;

**CONSIDÉRANT QUE** le chemin proposé se termine par un cul-de-sac de 35 mètres de diamètre ;

**CONSIDÉRANT QUE** les superficies des lots varient entre 9 829,5 m<sup>2</sup> et 20 000 m<sup>2</sup>;

**CONSIDÉRANT QUE** le terrain dont la superficie est de 9 829,5 m<sup>2</sup> bénéficie d'un droit acquis quant à la superficie et que l'opération cadastrale projetée a pour effet d'augmenter sa superficie et donc, de le rendre moins dérogoire;

**CONSIDÉRANT QUE** le lot projeté dont la superficie est de 19 613,5 m<sup>2</sup> fasse l'objet de la demande DM2011-016 pour la diminution de la superficie minimale du lot projeté;

**CONSIDÉRANT QUE** les lots aient une largeur variant entre 20 m et 176,6 m et une profondeur variant entre 97,11 m et 270,46 m;

**CONSIDÉRANT QUE** les pentes moyennes des terrains varient entre 12% et 14%;

**CONSIDÉRANT QUE** le tracé de la rue projetée et le projet favorisent l'accès au plus grand nombre de propriétés, de manière à ne pas multiplier l'implantation de rues;

**CONSIDÉRANT QU'**une visite terrain ait été effectuée par les membres du Comité consultatif d'urbanisme;

Sur la proposition de Charles Weldon

Appuyé par Sébastien Landry

IL EST RÉSOLU :

**D'ACCEPTER** la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme (11-11-157) et **d'approuver** la demande UC2011-004 faite par M. Gilles Ouimette pour l'ouverture d'une nouvelle rue et la création de 5 nouveaux lots sur les lots P-545, P-549 et 547-3, chemin Darrah, zone RUR-05 et ce, tel que soumis.

**Adoptée à l'unanimité**

2011-12-552

**RETOUR DEMANDE DE UC2011-005 : LOT 547-2 (NOUVELLE RUE À L'EXTÉRIEUR DU PÉRIMÈTRE URBAIN ET CRÉATION DE 2 NOUVEAUX LOTS)**

**CONSIDÉRANT QU'**une demande UC2011-005 ait été faite par M. Michel Ouimette pour l'ouverture d'une nouvelle rue à l'extérieur du périmètre urbain sur le lot 547-2, chemin Darrah, zone RUR-05;

**CONSIDÉRANT** le plan projet de lotissement de M. Robert Fournier, arpenteur-géomètre, en date du 20 septembre 2011, minute 2031;

**CONSIDÉRANT QUE** la demande vise la création de 2 lots et d'une rue sur le lot 547-2;

**CONSIDÉRANT QUE** la rue projetée ait une longueur de 143,39 mètres et une emprise de 9 mètres;

**CONSIDÉRANT QUE** l'emprise de la rue projetée soit non-conforme quant aux dispositions du *Règlement de lotissement 116-1* qui prescrivent une emprise minimale de 12 mètres et que celle-ci ait fait l'objet de la demande DM2011-017 pour la diminution de l'emprise de la rue projetée;

**CONSIDÉRANT QUE** la rue projetée s'étende vers le nord, à partir de la rue portant le numéro de lot 547-1, laquelle est accessible par le chemin Darrah;

**CONSIDÉRANT QUE** le tracé de la rue ne traverse pas de zone de pente de 20% et plus;

**CONSIDÉRANT QUE** la pente projetée de la rue proposée varie de -7,16% à 11,62%;

**CONSIDÉRANT QUE** le chemin proposé se termine par un cul-de-sac de 35 mètres de diamètre;

**CONSIDÉRANT QUE** la superficie de la rue projetée soit de 2 050 m<sup>2</sup>;

**CONSIDÉRANT QUE** les superficies des 2 lots projetés soient de 18 870, 6 m<sup>2</sup>;

**CONSIDÉRANT QUE** le tracé de la rue projetée et le projet ne favorisent pas l'accès au plus grand nombre de propriétés de manière à ne pas multiplier l'implantation de rues;

**CONSIDÉRANT QUE** le tracé de la rue projetée et le projet n'assurent pas le maintien d'espaces naturels ayant une superficie de grande envergure et qu'ils n'évitent pas la fragmentation des espaces naturels en de petites surfaces peu propices à la conservation des caractéristiques biophysiques de l'environnement naturel;

**CONSIDÉRANT QUE** le tracé n'évite pas la création d'un réseau sans issue;

**CONSIDÉRANT QU'**une visite terrain ait été effectuée par les membres du Comité consultatif d'urbanisme;

Sur la proposition de Laval Perreault

Appuyé par Jules Piette

IL EST RÉSOLU :

**D'ACCEPTER** la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme (11-11-159) et **de refuser** la demande UC2011-005 faite par M. Michel Ouimette pour l'ouverture d'une nouvelle rue sur le lot 547-2, chemin Darrah, zone RUR-05 et ce, tel que soumis.

**Adoptée à l'unanimité**

2011-12-553

**10% POUR FINS DE PARCS : LOTS 1591, P-1010-26, P-1671, P-1672, 1673 (RUE PLEASANT)**

**CONSIDÉRANT QUE** suite à une demande de lotissement, dans le cadre de la subdivision des lots 1591, P-1010-26, P-1671, P-1672, P-1673, rue Pleasant, afin de créer 2 lots, la demande de subdivision est assujettie aux dispositions relatives à la cession pour fins de parcs, de terrains de jeux ou d'espaces naturels au *Règlement de lotissement no 116-1, chapitre 2.1*;

**CONSIDÉRANT QUE** les modalités de paiement sont laissées à la discrétion du Conseil et que le Service de l'aménagement demande au Conseil de prendre position sur l'une des trois propositions édictées au *Règlement de lotissement no 116-1, chapitre 2.1*;

Sur la proposition de Laval Perreault  
Appuyé par Charles Weldon  
IL EST RÉSOLU :

**DE DEMANDER** aux propriétaires de verser à la municipalité une somme équivalente à 10% de la valeur du site, soit huit-cent-treize dollars et cinq cents (813,05 \$).

**Adoptée à l'unanimité**

2011-12-554

**10% POUR FINS DE PARCS : LOTS 547-3, P-545, P-549, CHEMIN DARRAH**

**CONSIDÉRANT QUE** suite à une demande de lotissement, dans le cadre de la subdivision des lots P-545, P-549 et 547-3, chemin Darrah, afin de créer 4 lots, la demande de subdivision est assujettie aux dispositions relatives à la cession pour fins de parcs, de terrains de jeux ou d'espaces naturels au *Règlement de lotissement no 116-1, chapitre 2.1*;

**CONSIDÉRANT QUE** les modalités de paiement sont laissées à la discrétion du Conseil et que le Service de l'aménagement demande au Conseil de prendre position sur l'une des trois propositions édictées au *Règlement de lotissement no 116-1, chapitre 2.1*;

Sur la proposition de Laval Perreault  
Appuyé par Charles Weldon  
IL EST RÉSOLU :

**DE DEMANDER** aux propriétaires de verser à la municipalité une somme équivalente à 10% de la valeur du site, soit quatorze-mille quatre-vingt-cinq dollars et soixante-douze cents (14 085,72 \$).

**Adoptée à l'unanimité**

2011-12-555

**ACHATS DE CONTENEURS D'ORDURES ET DE RECYCLAGE**

**CONSIDÉRANT QUE** la mise à neuf de certains conteneurs pour les ordures et le recyclage est nécessaire;

Sur la proposition de Laval Perreault  
Appuyé par Jules Piette  
IL EST RÉSOLU :

**D'AUTORISER** le Directeur des travaux publics de procéder à l'achat desdits conteneurs pour un montant n'excédant pas TREIZE MILLE DOLLARS (13 000,00 \$) incluant les taxes.

**D'AUTORISER** le paiement sur réception de la facture.

**Adoptée à l'unanimité**

**DÉPÔT DE LA LISTE DES EMBAUCHES DE SURNUMÉRAIRES**

Les membres du conseil prennent connaissance de la liste des embauches de surnuméraires.

**EMBAUCHE D'UN MÉCANICIEN À PLEIN TEMPS**

Cet item est reporté à une séance subséquente du Conseil.

2011-12-556

**LABORATOIRE D'ANALYSES S.M. INC. : SOUMISSION 11ENV.-343A-AD – CONTRÔLE DE L'EAU POTABLE, DE BAIGNADE, DE SURFACE ET L'EAU BRUTE 2012-2013**

Sur la proposition de Laval Perreault  
Appuyé par Sébastien Landry  
IL EST RÉSOLU :

**D'ACCEPTER** suite à la recommandation du Directeur des travaux publics, la soumission de Laboratoire d'analyses S.M. inc. concernant les analyses pour le contrôle de l'eau potable, de baignade, de surface et l'eau brute, pour l'année 2012, sur le territoire de la Ville de Sutton, au montant annuel de ONZE MILLE QUATRE CENT NEUF DOLLARS ET TRENTE-DEUX CENTS (11 409,32 \$), incluant les taxes, le tout tel que détaillé à la soumission 11ENV-343a-AD de Laboratoire d'analyses S.M. inc., datée le 16 novembre 2011.

**D'AUTORISER** le Directeur des travaux publics à signer, pour et au nom de la Municipalité, la soumission de Laboratoires d'analyses S.M. inc.

**Adoptée à l'unanimité**

2011-12-557

**MAISON DES JEUNES 2011 – SOUTIEN FINANCIER 2011**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil d'administration de la Maison des jeunes ont tenu une rencontre avec un membre du conseil municipal au printemps 2011 ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Maison des jeunes ont fourni un rapport d'activités intérimaires, tel que demandé dans la résolution 2011-04-146 ;

**CONSIDÉRANT QUE** certains membres du conseil d'administration de la Maison des jeunes ont tenu une deuxième rencontre dernièrement avec certains membres du conseil municipal ;

Sur la proposition de Charles Weldon  
Appuyé par Laval Perreault  
IL EST RÉSOLU :

**D'AUTORISER** le paiement du deuxième versement accordé pour l'année 2011, dans le cadre du soutien financier 2011, à La Maison des Jeunes, au montant de trois mille cinq cents dollars (3 500 \$).

**D'AUTORISER** la trésorière à effectuer le virement de crédits budgétaires suivant : prendre le montant de 3 500.\$ du poste 02 701 20 970 (contributions communautaires) et l'affecter au poste 02 701 90 970 (contributions loisirs).

**Adoptée à l'unanimité**

2011-12-558

**SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE DE SUTTON : EMBAUCHE D'UN  
POMPIER, M. MARCO MONETE**

**CONSIDÉRANT QUE** le Service de sécurité incendie de Sutton désire embaucher un nouveau pompier volontaire ;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du directeur du Service de sécurité incendie de Sutton proposant l'embauche de Monsieur Marco Monette ;

Sur la proposition de Jules Piette  
Appuyé par Louis Dandenault  
IL EST RÉSOLU :

**D'EMBAUCHER** Monsieur Marco Monette, à titre de pompier volontaire du Service de sécurité incendie Sutton, conformément à la recommandation du directeur du Service de sécurité incendie; le tout sera effectif à compter des présentes.

**Adoptée à l'unanimité**

2011-12-559

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 208 INTITULÉ «  
RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LES RÈGLES DE CONTRÔLE ET DE  
SUIVI BUDGÉTAIRES ET DÉLÉGUANT CERTAINS POUVOIRS DU  
CONSEIL »**

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu du deuxième alinéa de l'article 477 de la *Loi sur les cités et villes*, le conseil doit adopter un règlement en matière de contrôle et de suivi budgétaires ;

**CONSIDÉRANT QUE** ce règlement doit prévoir notamment le moyen utilisé pour garantir la disponibilité des crédits préalablement à la prise de toute décision autorisant une dépense, lequel moyen peut varier selon l'autorité qui accorde l'autorisation de dépenses ou le type de dépenses projetées ;

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu de l'article 477.1 de la *Loi sur les cités et villes*, un règlement ou une résolution du conseil qui autorise une dépense n'a d'effet que si, conformément au règlement adopté en vertu du deuxième alinéa de l'article 477, des crédits sont disponibles pour les fins auxquelles la dépense est projetée ;

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu du quatrième alinéa de l'article 477.2 de la *Loi sur les cités et villes*, une autorisation de dépenses accordée en vertu d'une délégation à un fonctionnaire ou employé n'a d'effet que si, conformément au règlement adopté en vertu du deuxième alinéa de l'article 477, des crédits sont disponibles à cette fin ;

**CONSIDÉRANT QUE** l'article 105.4 et le cinquième alinéa de l'article 477.2 de la *Loi sur les cités et villes* prévoient une obligation de reddition de comptes au conseil aux fins de contrôle et de suivi budgétaires ;

**CONSIDÉRANT QUE** le Conseil municipal avait adopté les Règlements numéro 194 et 199 et que par souci de simplicité administrative, il est préférable d'abroger les deux règlements et d'en adopter un nouveau ;

**CONSIDÉRANT QU'**un avis de motion a été donné à une séance ordinaire de ce Conseil municipal, tenue le 7 novembre 2011, sous la résolution numéro 2011-11-513;

Sur la proposition de Laval Perreault  
Appuyé par Louis Dandenault  
IL EST RÉSOLU :

**D'ADOPTER** le règlement numéro 208 intitulé « Règlement décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires et déléguant certains pouvoirs du Conseil » tel que soumis.

**Adoptée à l'unanimité**

**2011-12-560**

**AVIS DE MOTION : RÈGLEMENT NUMÉRO 209 INTITULÉ « RÈGLEMENT DE DÉLÉGATION DE POUVOIR EN MATIÈRE D'ADJUDICATION DE CONTRATS RELATIFS À LA FOURNITURE DE SERVICES PROFESSIONNELS »**

**AVIS DE MOTION** est donné par Laval Perreault qu'à une prochaine séance du Conseil, il ou un autre membre du Conseil présentera pour adoption le règlement numéro 209 intitulé « Règlement de délégation de pouvoir en matière d'adjudication de contrats relatifs à la fourniture de services professionnels ».

Ledit règlement a pour objet de déléguer le pouvoir de nomination du comité de sélection en matière d'adjudication de contrats relatifs à la fourniture de services professionnels au directeur général.

Demande de dispense de lecture est demandée en même temps que l'avis de motion, copie du projet de règlement étant déposé en même temps que le présent avis.

**2011-12-561**

**CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL POUR L'ANNÉE 2012**

**CONSIDÉRANT QUE** la *Loi sur les cités et villes (L.R.Q. c. C-19)* stipule que tout Conseil municipal doit établir avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires en indiquant le jour et l'heure du début de chacune ;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du Conseil ont pris connaissance du calendrier civil 2012 ;

Sur la proposition de Laval Perreault  
Appuyé par Sébastien Landry  
IL EST RÉSOLU :

**D'ÉTABLIR** le calendrier des séances ordinaires du Conseil municipal pour l'année 2012 de la façon suivante :

<b>MOIS</b>	<b>DATE</b>	<b>HEURE</b>
Janvier	16	19h30
Février	6	19h30
Mars	5	19h30
Avril	2	19h30
Mai	7	19h30
Juin	4	19h30
Juillet	2	19h30

Août	6	19h30
Septembre	4	19h30
Octobre	1	19h30
Novembre	5	19h30
Décembre	3	19h30

**Adoptée à l'unanimité**

**DÉPÔT DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL :  
LOUIS DANDENAULT, SÉBASTIEN LANDRY ET CHARLES WELDON**

Messieurs les conseillers Louis Dandenaault, Sébastien Landry et Charles Weldon ont complété et déposé le formulaire « Déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil ».

2011-12-562

**RENOUVELLEMENT DES ASSURANCES GÉNÉRALES POUR LA  
PÉRIODE DU 31 DÉCEMBRE 2011 AU 31 DÉCEMBRE 2012**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville doit maintenir une couverture d'assurance générale à jour;

**CONSIDÉRANT QUE** la couverture d'assurance actuelle prend fin au 31 décembre 2011;

**CONSIDÉRANT QUE** Ville de Sutton est membre de La Mutuelle des municipalités du Québec;

**CONSIDÉRANT QUE** ladite mutuelle a fait parvenir à la Ville la facture pour le renouvellement des assurances générales pour la période du 31 décembre 2011 au 31 décembre 2012 auprès d'Ultima, assurances et services financiers, représentant dûment autorisé, pour un montant de CENT VINGT-SEPT MILLE SEIZE DOLLARS (127 016\$), incluant la taxe applicable;

Sur la proposition de Laval Perreault

Appuyé par Charles Weldon

IL EST RÉSOLU :

**DE RENOUVELER** les assurances générales de la Ville pour la période du 31 décembre 2011 au 31 décembre 2012, auprès de Ultima, assurances et services financiers, représentant autorisé de La Mutuelle des municipalités du Québec, conformément à la police numéro MMQP-03-046058, pour un montant de CENT VINGT-SEPT MILLE SEIZE DOLLARS (127 016\$), incluant la taxe applicable.

**D'AUTORISER** la trésorière à approprier le montant nécessaire à même le budget 2012 et de l'affecter au paiement de cette dépense, conformément à la facture datée du 10 novembre 2011 de Ultima, assurances et services financiers.

**Adoptée à l'unanimité**

*Monsieur Sébastien Landry déclare son intérêt concernant l'item suivant.*

2011-12-563

**MANDAT AU GROUPE DE RÉFLEXION ET D'ACTION SUR LE PAYSAGE ET LE PATRIMOINE (GRAPP) POUR LA PHASE 2 DU PROJET D'IMPLANTATION DES STRATÉGIES DE COMPOSTAGE**

**CONSIDÉRANT QUE** le Conseil municipal a donné le mandat au Groupe de réflexion et d'action sur le paysage et le patrimoine (ci-après désigné GRAPP) pour l'étude des stratégies d'implantation du compostage pour la Ville de Sutton, suivant la résolution 2010-12-574 ;

**CONSIDÉRANT QUE** le GRAPP a remis son rapport sur les études des stratégies d'implantation du compostage pour la Ville de Sutton en septembre dernier ;

**CONSIDÉRANT QUE** le GRAPP a fourni une offre de service pour phase 2 du projet d'implantation des stratégies de compostage pour la Ville de Sutton, pour un montant de DIX MILLE NEUF CENT QUATRE-HUIT DOLLARS (10 948\$), excluant les taxes ;

**CONSIDÉRANT QUE** le Conseil municipal a pris connaissance de ladite offre de service ;

Sur la proposition de Charles Weldon

Appuyé par Jules Piette

IL EST RÉSOLU :

**DE MANDATER** le GRAPP afin d'effectuer la phase 2 du projet d'implantation des stratégies de compostage, pour un montant de DIX MILLE NEUF CENT QUATRE-HUIT DOLLARS (10 948\$), excluant les taxes, et ce, conformément à son offre de service datée du 3 novembre 2011.

**D'AUTORISER** la trésorière à approprier le montant nécessaire à même le budget 2012 et de l'affecter au paiement de cette dépense, le tout conformément à ladite offre de service.

**Adoptée à l'unanimité**

2011-12-564

**AJUSTEMENT DU SALAIRE DU GREFFIER**

**CONSIDÉRANT QUE** Me Jean-François D'Amour, greffier, a obtenu sa permanence le 9 novembre 2011 ;

**CONSIDÉRANT QUE** le directeur général a procédé à l'évaluation de Me D'Amour et qu'il recommande l'ajustement de son salaire en hausse de 3% à compter de la date d'obtention de sa permanence ;

Sur la proposition de Laval Perreault

Appuyé par Charles Weldon

IL EST RÉSOLU :

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Sutton accepte la recommandation du directeur général d'ajuster à la hausse le salaire de Me Jean-François D'Amour, greffier, d'un pourcentage de 3% rétroactif à la date d'obtention de sa permanence, soit le 9 novembre 2011, et de procéder à une réévaluation le ou avant le 9 mai 2012, soit un an de la date de son embauche.

**Adoptée à l'unanimité**

2011-12-565

**AJUSTEMENT DU SALAIRE DE LA CONSEILLÈRE EN URBANISME**

**CONSIDÉRANT QUE** Mme Julie Nguyen, a complété un an de service le 23 août 2011, au poste de conseillère en urbanisme ;

**CONSIDÉRANT QUE** le directeur général a procédé à une évaluation favorable de Mme Nguyen et qu'il recommande l'ajustement de son salaire à QUARANTE-SIX MILLE CENT QUATRE-VINGT QUINZE DOLLARS (46 195.00\$) à compter du 23 août 2011 ;

Sur la proposition de Laval Perreault  
Appuyé par Sébastien Landry  
IL EST RÉSOLU :

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Sutton accepte la recommandation du directeur général d'ajuster à la hausse le salaire de Mme Julie Nguyen, conseillère en urbanisme, au montant de QUARANTE-SIX MILLE CENT QUATRE-VINGT QUINZE DOLLARS (46 195.00 \$) rétroactif à la date du 23 août 2011 et de procéder à une réévaluation le ou avant le 23 août 2012, soit deux ans de la date son embauche.

**Adoptée à l'unanimité**

2011-12-566

**SOLLICITATION FINANCIÈRE – FONDATION ÉDUCATIVE JEAN-JACQUES BERTRAND**

**CONSIDÉRANT QUE** le Fondation éducative Jean-Jacques-Bertrand a fait parvenir une lettre à la Ville de Sutton, en date du 15 octobre 2011, afin que la Ville contribue au financement de la fondation afin d'aider les jeunes à réaliser des projets et des activités qui leur permettent d'apprendre à devenir des citoyens responsables ;

**CONSIDÉRANT QUE** la demande de sollicitation financière est pour un montant de CINQ DOLLARS (5\$) par élève résidant sur le territoire de la Ville et fréquentant l'école Jean-Jacques-Bertrand, pour un montant total de TRENTE-CINQ DOLLARS (35\$), soit pour 7 élèves ;

**CONSIDÉRANT QUE** Ville de Sutton peut, conformément à l'article 91, 1er alinéa, de la *Loi sur les compétences municipales (L.R.Q., c. C-47.1)*, accorder une aide financière pour la création et la poursuite, sur son territoire ou hors de celui-ci, d'oeuvres de bienfaisance, d'éducation, de culture, de formation de la jeunesse et de toute initiative de bien-être de la population ;

Sur la proposition de Laval Perreault  
Appuyé par Louis Dandenault  
IL EST RÉSOLU :

**DE VERSER** un montant de TRENTE-CINQ DOLLARS (35\$), soit pour 7 élèves, à la Fondation Jean-Jacques-Bertrand afin d'aider les jeunes à réaliser des projets et des activités qui leur permettent d'apprendre à devenir des citoyens responsables.

**D'AUTORISER** la trésorière à approprier le montant nécessaire et de l'affecter au paiement de cette dépense.

**Adoptée à l'unanimité**

**DÉPÔT ATTESTATION DE PARTICIPATION À LA FORMATION SUR L'ÉTHIQUE ET LA DÉONTOLOGIE EN MATIÈRE MUNICIPALE : MONSIEUR LE MAIRE PIERRE PELLAND ET MESSIEURS LES CONSEILLERS LAVAL PERREAULT, LOUIS DANDENAULT ET JULES PIETTE**

Les membres du conseil prennent connaissance des attestations de participation à la formation sur l'éthique et la déontologie en matière municipale au nom du maire Pierre Pelland et de Messieurs les conseillers Laval Perreault, Louis Dandenault et Jules Piette.

2011-12-567

**NOUVEAU TRACÉ DE LA ROUTE DES VINS DE BROME-MISSISQUOI**

**CONSIDÉRANT** l'opportunité que représente la Route des vins comme effet levier pour attirer la clientèle touristique ciblée dans notre région ;

**CONSIDÉRANT** l'engagement de Tourisme Cantons-de-l'Est de promouvoir la « Route des vins » dans les guides touristiques régionaux ;

**CONSIDÉRANT QUE** le nouveau tracé de la Route des vins rejoint trois nouvelles municipalités et que deux de ces municipalités sont déjà des destinations touristiques connues ;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC Brome-Missisquoi appuie le dépôt de modification du tracé de la Route des vins à Tourisme Québec ;

**CONSIDÉRANT QUE** les coûts d'ajout de panneaux seront assumés à 50 % par la MRC, à 25 % par le CLD et à 25 % par les 17 vignobles;

Sur la proposition de Louis Dandenault

Appuyé par Jules Piette

IL EST RÉSOLU :

**D'APPUYER** les modifications du tracé de la Route des vins et **d'autoriser** le ministère des Transports du Québec à installer la signalisation nécessaire sur notre territoire.

**Adoptée à l'unanimité**

2011-12-568

**APPUI À LA RECOMMANDATION DU CONSEIL DE LA MRC BROME-MISSISQUOI DANS LE CADRE DE SON APPEL DE PROPOSITIONS POUR LE PROGRAMME COMMUNAUTÉS RURALES BRANCHÉES**

**CONSIDÉRANT QUE** seules deux entreprises, soit Xplornet Communications et Télécommunications Xittel, ont déposé chacune une proposition dans le cadre de l'appel de propositions de la MRC Brome-Missisquoi;

**CONSIDÉRANT QUE** la proposition de Xplornet Communications est pour la desserte de l'ensemble des zones de l'appel, incluant la « zone résiduelle » et la « zone de 10 % » et que la proposition de Télécommunications Xittel est pour les zones 1, 2, 3, 4, 5, 7, 9 et 10;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC Brome-Missisquoi recommande favorablement au ministère dans le cadre du programme Communautés rurales branchées l'entreprise Télécommunications Xittel pour les zones 1, 2, 3, 4, 5, 7, 9, 10 et Xplornet Communications pour la zone 6, la zone résiduelle et la zone de 10 %;

**CONSIDÉRANT QUE** la zone 3(Glen Sutton) se situe sur le territoire de la municipalité Ville de Sutton;

**CONSIDÉRANT QUE** l'étude de couverture, réalisée par la firme Yuvo, estime que 10 % des adresses situées dans les zones où le service sans fil existe déjà ne peuvent recevoir le signal pour des raisons de topographie ou de présence de végétation;

Sur la proposition de Jules Piette  
Appuyé par Sébastien Landry  
IL EST RÉSOLU :

**D'APPUYER** la recommandation de la MRC Brome-Missisquoi auprès du Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire pour l'octroi du contrat pour la desserte d'Internet haute vitesse à l'entreprise Xittel Télécommunications pour la zone 3(Glen Sutton) située sur le territoire de la municipalité de Ville de Sutton et Xplornet Communications pour la zone résiduelle et la zone du 10 % du territoire de Brome-Missisquoi.

**Adoptée à l'unanimité**

2011-12-569

**NOMINATION AU SEIN DE LA COMMISSION DE LA POLITIQUE FAMILIALE ET AÎNÉE**

**CONSIDÉRANT QUE** le Conseil désire nommer un nouveau membre au sein de la Commission de la politique familiale et aînée;

Sur la proposition de Charles Weldon  
Appuyé par Sébastien Landry  
IL EST RÉSOLU :

**DE NOMMER** Madame Ève Sano-Gélinas au sein de la Commission de la politique familiale et aînée.

**Adoptée à l'unanimité**

2011-12-570

**ACHAT DE TABLES - REMBOURSEMENT**

**CONSIDÉRANT QUE** Nathalie Mireault, coordonnatrice aux loisirs, à la culture et à la vie communautaire a fait l'achat de 6 tables de résine pour et au nom de la Ville, pour un montant de DEUX CENT TRENTE-TROIS DOLLARS ET QUATRE-VINGT-DEUX CENTS (233,82\$) ;

Sur la proposition de Louis Dandenault  
Appuyé par Sébastien Landry  
IL EST RÉSOLU :

**DE REMBOURSER** à Nathalie Mireault, le montant de DEUX CENT TRENTE-TROIS DOLLARS ET QUATRE-VINGT-DEUX CENTS (233,82\$) qu'elle a déboursés pour l'achat de 6 tables de résine.

**D'AUTORISER** la trésorière à approprier le montant nécessaire et de l'affecter au présent remboursement.

**Adoptée à l'unanimité**

2011-12-571

**ANNULATION DE LOCATION DE SITE ET FRÉQUENCE**

**CONSIDÉRANT** la lettre envoyée par le directeur général, datée du 21 octobre 2011, à Orizon Mobile, afin d'annuler la location de site et fréquence pour le Service de sécurité incendie de Sutton ;

Sur la proposition de Laval Perreault  
Appuyé par Charles Weldon  
IL EST RÉSOLU :

**D'ENTÉRINER** la lettre du directeur général, datée du 21 octobre 2011, afin d'annuler la location de site et de fréquence auprès d'Orizon Mobile pour le Service de sécurité incendie de Sutton.

**Adoptée à l'unanimité**

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

2011-12-572

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

Sur la proposition de Charles Weldon  
Appuyé par Jules Piette  
IL EST RÉSOLU :

**DE LEVER** la séance à 20h30.

**Adoptée à l'unanimité**

Pierre Pelland  
Maire

Me Jean-François D'Amour, notaire  
Greffier